

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 4 novembre 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (25) : Jean Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Jean Louis BRUNET, Jacky COLL, Michel SANTANACH, Alain BOUSQUET, Daniel MARIN, Georges VICENS, Jean Luc SEGUY, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Simone RITLEWSKI, Jean Louis SARDA, Pierre RIU, Jean Louis LACUBE, Michel POUDADE, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Antoine TAHOCES, Jean Pierre JULIEN, François DELCASSO, Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille), Jean Pierre INGLES (procuration à Jacky Coll)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Michel BATLLO, Jean Pierre Peugeot, Mathieu Altadill

Date de convocation : 22 octobre 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Montants des Attributions de Compensation (AC) 2019

Le Lundi 4 novembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de La Llagonne, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 27 mai 2019 et a validé son rapport présentant les nouvelles charges transférées ainsi que les AC.

Le Président explique que les communes doivent ensuite voter dans les 3 mois l'acceptation de ce rapport à la majorité des 2/3 des communes représentant 1/3 des habitants ou 1/3 des communes représentant 2/3 des habitants.

Le Président informe que les communes suivantes ont voté favorablement : Les Angles, Caudiès de Conflent, Eyne, Font Romeu, Formiguères, La Cabanasse, Planes, Réal, Sansa, Sauto, Bolquère, Fontrabieuse

Le Président informe que la commune suivante a voté contre le rapport : Saint Pierre dels Forcats

Le Président informe donc que le rapport de la CLECT est approuvé.

Le Président propose donc de voter les AC telles que définies dans le rapport de la CLECT, pour rappel cf. tableau ci-dessous

	Pop DGF 2016	Pop 2 016	Coûts compétences (€)						Charges transférées	Produit encaissé par la commune à n-1	Attribution de Compensation (AC)	
			Ski de fond	Fourrière Canine	Scolaire enfance	Sport	Tourisme 2nd semestre	Autres (emprunts)				TOTAL
Les Angles	4 084	541		967				80 000		80 967	1 288 283	1 207 316
Ayguatebia Talau	142	46		82						82	4 049	3 967
Bolquère	3 625	820	9 455	1 466	59 668			121 370		191 960	1 111 848	919 888
La Cabanasse	994	703		1 257						1 257	87 033	85 776
Caudiès de Conflent	63	16		29						29	33	4
Eyne	811	134		240						240	28 188	27 948
Font Romeu	6 546	2 122	18 355	3 794						22 149	1 017 725	995 576
Fontrabieuse	312	142		254						254	3 760	3 506
Formiguères	1 190	455		814				13 000		13 814	128 218	114 404
La Llagonne	525	244		436					7 576	8 012	100 665	92 653

Matemale	613	283		506		40 000	5 909		46 415	64 664	18 249
Mont Louis	287	193		345			24 045		24 390	24 103	-287
Planes	111	57		102					102	8 050	7 948
Puyvalador	442	75		134				15 219	15 353	52 307	36 954
Railleu	81	26		46					46	1 387	1 341
Réal	174	63		113					113	12 233	12 120
Saint Pierre	773	271		485					485	32 575	32 090
Sansa	67	28		50					50	1 009	959
Sauto Fetges	208	93		166					166	77 543	77 377
TOTAL communes	21 048	6 312	27 810	11 286	59668	40 000	244 324	22 795	405 844	4 043 673	2 430 473

OÙ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE (24 POUR, 1 CONTRE) :

- De valider le tableau des Attributions de Compensation (AC) tel que présenté

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 4 novembre 2019

Envoyé le 05-11-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 05-11-2019
NOTIFICATION FAST

Jean Louis DEMELIN

Président



J. Demelin